



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 08-20200124**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD - VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 28  
Absents représentés : 11  
Absents : 09

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Clarita TURPIN.

## **REPRESENTES-PROCURATION**

### **- Commune du Tampon -**

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

### **- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.  
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 08-20200124****BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Président présente le Budget Primitif 2020 proposé au vote pour un montant global de 81 436 000 € en recettes et en dépenses, en phase avec les orientations budgétaires arrêtées le 29 novembre 2019.

Il rappelle les principaux objectifs qui ont prévalu au débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- L'intégration et le développement de nouvelles compétences issues de la loi NOTRe (développement économique, tourisme, Gemapi) ;
- Le changement de modes de gestion avec le transfert d'activités aux SPL Sudec (gestion des déchetteries, collecte des VHU et du verre) et OTI du Sud (gestion des bureaux d'information touristique, signalétique et entretien des toilettes touristiques) ;
- Le maintien des efforts face à la diminution des marges de manœuvre financières (diminutions des dotations de l'Etat depuis 2014 et maintien d'une fiscalité locale équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux) ;
- La réalisation d'un important programme d'investissements, notamment dans les domaines des infrastructures de transports, de l'eau et de l'assainissement, et formalisé dans le PPI voté par le Conseil communautaire du 3 novembre 2017 et le contrat de progrès du 3 juillet 2019 en matière d'eau et d'assainissement ;
- Le renforcement de l'offre de services (transports, lutte contre l'errance animale) et la prise en charge de nouvelles missions (habitat notamment).

Le Président rappelle qu'en raison du calendrier électoral, et pour pouvoir être en mesure de respecter la date limite d'approbation du budget fixée au 30 avril, le vote des budgets primitifs aura lieu de manière anticipée cette année. Il en résulte que les budgets primitifs 2020 seront votés avant l'approbation des comptes administratifs de l'année 2019. Les résultats de l'exercice 2019 de chaque budget ne sont ainsi pas repris et affectés dans les budgets 2020. Ils le seront dans le courant du premier semestre 2020 par le vote d'une décision modificative.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	46 957 000.00	46 957 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		46 957 000.00	46 957 000.00

  

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	34 479 000.00	34 479 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		34 479 000.00	34 479 000.00

  

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		81 436 000.00	81 436 000.00

Toutes sections confondues, le total du budget 2020 s'élève 81 436 000 € en dépenses et en recettes, dont 46 957 000 € en fonctionnement et 34 479 000 € en investissement.

Le détail par section est donné dans la suite de l'exposé aux membres du conseil communautaire.

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement est proposée au vote pour un montant de 46 957 000 €, en dépenses et en recettes, dont la déclinaison par chapitres est retracée ci-après.

- **Dépenses de fonctionnement**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 763 800.00	21 829 900.00	21 829 900.00	21 829 900.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 000 000.00	10 724 000.00	10 724 000.00	10 724 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 045 835.00	1 956 200.00	1 956 200.00	1 956 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 653 080.00	9 807 900.00	9 807 900.00	9 807 900.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>41 462 715.00</b>	<b>44 318 000.00</b>	<b>44 318 000.00</b>	<b>44 318 000.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	127 000.00	273 000.00	273 000.00	273 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	213 285.00	230 000.00	230 000.00	230 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	350 000.00			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>42 153 000.00</b>	<b>44 821 000.00</b>	<b>44 821 000.00</b>	<b>44 821 000.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 379 000.00	836 000.00	836 000.00	836 000.00
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 017 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00	1 300 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>9 396 000.00</b>	<b>2 136 000.00</b>	<b>2 136 000.00</b>	<b>2 136 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51 549 000.00</b>	<b>46 957 000.00</b>	<b>46 957 000.00</b>	<b>46 957 000.00</b>

+	D002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>	<b>46 957 000.00</b>

Les principales dépenses de fonctionnement du budget principal sont composées :

- des charges à caractère général, s'élevant à 21 829 900 € (contre 19 763 800 € budgétisés en 2019), se déclinant comme suit par fonctions :

La participation au syndicat mixte ILEVA est en augmentation en 2020 par rapport à 2019 (7 245 000 € contre 7 040 000 €) en raison de l'augmentation de la taxe générale sur activités polluantes (TGAP). Il existe néanmoins une possibilité d'obtention d'une réfaction de ce tarif, qui ne pourra intervenir qu'après la mise en place de compteurs de biogaz, dans le courant du premier semestre 2020<sup>1</sup>.

Le poste relatif aux contrats de collecte est quant à lui en augmentation d'environ 600 000 € suite à la reprise par la SPL SUDEC de la gestion des déchetteries, qui feront désormais l'objet d'une prestation facturée. Ce changement de mode de gestion entraîne en parallèle une diminution du chapitre 012 "charges de personnel", de 185 000€ (personnel transféré à la SPL), et une refacturation à la SPL du personnel mis à disposition à hauteur de 341 000 € (comptabilisée dans le chapitre 70 "produits et services").

<sup>1</sup> Source : ILEVA

Le poste "locations immobilières" est en légère augmentation en raison de la prise en location d'un local à Saint Joseph pour les services techniques de la régie de travaux eau et assainissement.

Les dépenses d'honoraires et intermédiaires sont stables par rapport à 2019. Elles incluent les prestations suivantes :

- les études à réaliser dans le cadre du Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI) et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD) ;
- du report d'études à réaliser dans le domaine de l'environnement : élaboration du Plan Climat Energie Air Territorial (PCEAT), évaluation environnementale, diagnostic des 4 déchèteries, actions en lien avec CITEO (organisme issu de la fusion d'Ecofolio et d'Eco-emballages) ;
- d'une intensification de l'action en faveur de la lutte contre l'errance animale incluant notamment la stérilisation ;
- des nouvelles actions en matière d'aides individuelles à l'insertion professionnelle ;

Les autres dépenses sont stables. Elles incluent les autres charges de structure telles que les achats de fournitures et petits équipements, les charges d'entretien, les prestations liées à la gestion de la fourrière intercommunale, les dépenses informatiques de fonctionnement...

Des crédits ont également été prévus pour l'exercice de la compétence GeMAPI.

- des charges de personnel figurant au budget pour 10 724 000€ (contre 11 165 000 € en 2019) :

Le chapitre 012 "charges de personnel" est en diminution pour tenir compte des changements induits d'une part, par la reprise de certaines prestations par la SPL SUDEC, et d'autre part, par la SPL OTI du Sud.

Comme indiqué plus haut, une partie du personnel est ainsi transféré à la SPL SUDEC, et sort donc du chapitre 012 (185 000 €). L'autre partie du personnel est mis à disposition est toujours inclus dans le chapitre 012, mais fera l'objet d'une refacturation comptabilisée au chapitre 70 (341 000 €).

Concernant l'activité tourisme, la reprise par la SPL OTI du Sud de prestations jusqu'alors gérées en régie par la CASUD, conduit au transfert d'agents pour une masse salariale représentant 422 000 €. Le coût des agents mis à disposition de la SPL représente une facturation de 205 000 € à cette dernière.

- des atténuations de produits figurant au chapitre 014 s'élèvent à 1 956 200 € et correspondent toutes à des reversements et restitutions sur contributions directes :

- le montant des attributions de compensation transferts de compétence, et à payer aux communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe est de 371 715 € ;
  - le reversement de fiscalité au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) suite à la réforme de la taxe professionnelle pour 1 585 000€ ;
- des autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 9 807 900 € (contre 8 690 000€ budgétisés en 2019) et sont composées essentiellement :
- d'une subvention d'équilibre à verser au budget annexe du transport, pour 7 500 000 €,
  - des subventions aux associations, pour 1 062 000 €,
  - des subventions de fonctionnement au bénéfice des groupements dont la CASUD est membre : Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP/SCoT) pour 41 000€ ; syndicat mixte de Pierrefonds (SMP) pour 375 000 € ; et offices de tourisme constitués en associations pour le premier trimestre 2020 à hauteur de 90 000 €.
  - des indemnités et charges liées aux élus (732 000 €).
- des charges financières des intérêts d'emprunt pour 273 000 €,
- des charges exceptionnelles (230 000 €) liées aux contentieux ou pénalités sur marchés et annulation de titres d'exercices antérieurs (redevance spéciale),
- des dépenses d'ordre de fonctionnement (1 300 000 €) correspondant à la quote-part d'amortissement annuel des immobilisations utilisées par la CASUD.

• **Recettes de fonctionnement :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	65 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	4 360 000.00	5 168 000.00	5 168 000.00	5 168 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	31 030 000.00	31 703 000.00	31 703 000.00	31 703 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 657 000.00	9 846 000.00	9 846 000.00	9 846 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>45 112 000.00</b>	<b>46 817 000.00</b>	<b>46 817 000.00</b>	<b>46 817 000.00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 556.43			
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>45 113 556.43</b>	<b>46 817 000.00</b>	<b>46 817 000.00</b>	<b>46 817 000.00</b>
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140 000.00	140 000.00	140 000.00	140 000.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>140 000.00</b>	<b>140 000.00</b>	<b>140 000.00</b>	<b>140 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>45 253 556.43</b>	<b>46 957 000.00</b>	<b>46 957 000.00</b>	<b>46 957 000.00</b>

R002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total Résultat)</b>	<b>46 957 000.00</b>

Les principales recettes de fonctionnement du budget  
dessous :

- la Dotation globale de fonctionnement pour 6 780 000 €,
- les contributions directes (C.F.E., et impôts ménages) 10 300 000 €,
- les autres recettes fiscales (CVAE, TASCOM, IFER) : 2 430 000 €,
- les allocations de compensation fiscales pour 1 613 000 €,
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 16 750 000 €,
- le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 1 500 000 €,
- la Redevance Spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 1 290 000 €,
- des reversements par les budgets annexes de charges de Personnel imputées sur le budget principal de la CASUD pour 2 900 000 €, et des recettes des refacturations aux SPL pour 546 000 €,
- les soutiens des éco-organismes (Citéo) et de l'ADEME pour 583 000 €,
- les recettes du FSE dans le cadre du PLIE pour 200 000 €,
- les recettes liées aux contrats aidés pour 190 000 € correspondant à la prise en charge par l'Etat, évaluée à 50 % du coût,
- les attributions de compensation à recevoir des Communes du Tampon et de l'Entre Deux dans le cadre des transferts de compétence pour 642 000 €,
- des recettes d'ordre (amortissement annuel des subventions reçues) pour 140 000 €.

La section de fonctionnement génère un excédent de 836 000 € permettant de financer une partie des dépenses de la section d'investissements de 2020.

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 34 479 000 € en recettes et en dépenses.

### 1. Dépenses d'investissement



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	615 218.01	800 000.00	800 000.00	800 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	432 400.00	2 450 000.00	2 450 000.00	2 450 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 479 583.67	6 114 000.00	6 114 000.00	6 114 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 456 641.62	24 047 000.00	24 047 000.00	24 047 000.00
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>17 983 843.30</b>	<b>33 411 000.00</b>	<b>33 411 000.00</b>	<b>33 411 000.00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	295 000.00	848 000.00	848 000.00	848 000.00
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR	240 000.00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	700 000.00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 235 000.00</b>	<b>848 000.00</b>	<b>848 000.00</b>	<b>848 000.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 218 843.30</b>	<b>34 259 000.00</b>	<b>34 259 000.00</b>	<b>34 259 000.00</b>
040	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	140 000.00	140 000.00	140 000.00	140 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	55 200.00	80 000.00	80 000.00	80 000.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>195 200.00</b>	<b>220 000.00</b>	<b>220 000.00</b>	<b>220 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 414 043.30</b>	<b>34 479 000.00</b>	<b>34 479 000.00</b>	<b>34 479 000.00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
-----------------------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	34 479 000.00
---------------------------------------------------------------	---------------

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34 479 000 €. Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

Pour 2020, les principaux projets, issus du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) voté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2017, sont les suivants :

**Transports :**

- Nouvelle gare routière du Tampon (9 M€ au total dont 5 M€ en 2020),
- Création de la voie urbaine et TCSP du Tampon (55 M€ au total dont 32,4 M€ pris en charge par la CASUD. Le budget 2020 prévoit 5 M€),
- Réalisation des haltes routières de la Plaine des Cafres (0,8 M€) et de Saint Philippe (0,4 M€),
- Schéma directeur d'accessibilité des transports (étude et acquisition de mobilier urbain) (1,6 M€ en 2020),

**Environnement et cadre de vie :**

- Extension et réhabilitation de la fourrière animale (1,7 M€ en 2020),
- Etude et réalisation des déchèteries de l'Entre-Deux (0,8 M€) et de Saint-Philippe (0,3 M€),
- Réhabilitation de la déchèterie de Saint-Joseph (0,4 M€),
- Construction de 10 mini-déchetteries (0,4 M€),
- Acquisition de bacs roulants, de bacs à compost individuels, de bornes tryptiques (verre, papier et textile) (3 M€).

**Autres investissements :**

- Cale de mise à l'eau de Saint-Philippe, modernisation et réhabilitation de la zone d'activités de Trois-Mares (5,2 M€) et de celles des Grègues (2,5 M€),
- Acquisition de parcelles pour des ZAE (3 M€),
- Acquisition de véhicules (0,3 M€),
- Constitution de réserves foncières pour des zones d'activités économiques (0,2 M€),
- Versement d'une subvention d'équipement au Syndicat mixte de Pierrefonds (400 k€ en 2020),
- Participation aux programmes de minoration foncière (0,6 M€),
- Endiguement de la Rivière des Remparts à Saint Joseph (3,5 M€).

La subvention d'équipement versée au Syndicat mixte de Pierrefonds en 2020 a vocation à financer le programme pluriannuel d'investissement dont l'objectif est "d'améliorer l'expérience clients en optimisant le parcours du passager au sein de l'aérogare par la séparation des flux entrants et sortants", ainsi que "la mise aux normes et la réhabilitation de la zone d'aviation légère afin d'accompagner dans les meilleures conditions de sécurité le développement des activités hélicoptères et ULM"<sup>2</sup>. Le taux de participation de la CASUD est de 25 %.

Une subvention d'équipement de 9,7 M€ (dont 1,9 M€ en 2020) est également prévue au titre de la participation de la CASUD à la construction de l'outil multifilière par ILEVA. Le montant à verser est étalé sur 2020, 2021 et 2022.

Enfin, il est prévu de verser tous les ans une subvention d'équipement de 100 k€ à l'Université de la Réunion, dans le cadre d'un partenariat.

**2. Recettes d'investissement :**

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13 16 20	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (nos 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS (nos 165) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 028 424,81	12 000 000,00 16 000 000,00	12 000 000,00 16 000 000,00	12 000 000,00 16 000 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		2 028 424,81	28 000 000,00	28 000 000,00	28 000 000,00
10 1068 27 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct. capitalisés AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 919 000,00 5 000 000,00 700 000,00 10 300,00	4 263 000,00	4 263 000,00	4 263 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		8 629 300,00	4 263 000,00	4 263 000,00	4 263 000,00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		10 657 724,81	32 263 000,00	32 263 000,00	32 263 000,00
021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OP.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	8 379 000,00 1 017 000,00 55 200,00	836 000,00 1 300 000,00 80 000,00	836 000,00 1 300 000,00 80 000,00	836 000,00 1 300 000,00 80 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		9 451 200,00	2 216 000,00	2 216 000,00	2 216 000,00
<b>TOTAL</b>		20 108 924,81	34 479 000,00	34 479 000,00	34 479 000,00

R.001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

34 479 000,00

<sup>2</sup> Courrier du SMP du 27 septembre 2018 du Président du SMP au Président de la CASUD.

## Les recettes d'investissement, proposées au vote pour 34 479

- ▲ des concours du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) évaluées à 4 263 000 € ;
- ▲ des subventions d'équipement liées aux travaux, acquisitions et études pour 12 000 000 €,
- ▲ par des opérations d'ordre constituées de transferts en investissements des réserves d'amortissement des immobilisations pour 1 300 000 €,
- ▲ d'un emprunt de 16 000 000 €.
- ▲ l'autofinancement (excédent) de la section de fonctionnement à hauteur de 836 000 €.

## III. Présentation consolidée des budgets de la CASUD

En k€	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total budget
Budget principal	46 957	34 479	81 436
Budget eau	7 227	20 571	27 798
Budget SPAC	2 182	5 387	7 569
Budget SPANC	166	8	174
Budget transports	19 075	3 210	22 285
<i>Elimination des écritures inter-budgets*</i>	-10 400		-10 400
<b>CASUD agrégé</b>	<b>65 207</b>	<b>63 655</b>	<b>128 862</b>

\*Subventions d'équilibre budget transports, refacturation des charges de personnel aux budgets annexes

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de voter le budget principal 2020, chapitre par chapitre,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **vote le budget principal 2020, chapitre par chapitre,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 39**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD**



**André THIEN AH KOON**

